

LES CORVIDÉS DANS L'AIN

Mieux connaître les espèces de corvidés du département et leur abondance relative.

Ces dernières années, plusieurs dégâts agricoles causés par des corvidés nous ont été signalés (dégâts en période de semis, au début du développement végétatif des maïs et tournesols, piquage de bêche etc). En parallèle, en 2019 le corbeau freux a été retiré de la liste des ESOD (Espèces susceptibles d'Occasionner des Dégâts) dans l'Ain, fixée par arrêté ministériel. Ce retrait limite les possibilités de lutte contre cette espèce en période de semis, au printemps. Afin de mesurer les impacts potentiels des espèces de corvidés, nous avons mené, grâce à un financement départemental, une étude de terrain à ce sujet. Cette étude réalisée sur trois communes témoins du département vient compléter le jeu de données que nous obtenons par le biais des déclarations de dégâts. Ce dossier vise à présenter nos principaux résultats pour l'année 2023 et à donner des éléments de connaissances généraux sur les espèces de corvidés.



Les différentes espèces de corvidés que nous avons suivies dans l'Ain

Dans notre étude, nous nous sommes intéressés à trois espèces de corvidés qu'il convient de distinguer. Les corvidés (Corvidae) sont des passereaux de taille moyenne à grande. Leur bec est fort, leurs pattes robustes et leurs plumes recouvrent le dessus de leur bec, parfois jusqu'aux narines. Généralement, leur plumage est sobre, noir, gris ou blanc et noir, avec souvent des reflets. Les corvidés sont omnivores, ils se nourrissent d'invertébrés, d'oisillons, de petits mammifères, de baies, fruits, graines, charognes et certains dépendent des ressources alimentaires

d'origine anthropique. En hiver, ils forment de grands regroupements à la recherche de nourriture. Les corvidés sont généralement territoriaux, ils protègent leur territoire tout au long de l'année ou seulement pendant la saison de reproduction. Le mâle nourrit la femelle durant l'incubation des œufs qui sont au nombre de 4 à 7 par ponte. Ils sont réputés intelligents (capables pour certains d'utiliser des outils et d'en fabriquer), avec une excellente mémoire, curieux, sociables (avec une hiérarchie au sein d'un groupe) et opportunistes.

CORBEAU FREUX (*CORVUS FRUGILEGUS*)

Taille : 40-50 cm de long et 90 cm en moyenne d'envergure

Poids : 380 à 520 g

Caractéristiques principales : plumage noir, tête bombée avec front haut, bec long, pointu et clair (gris/beige sauf les jeunes corbeaux qui ont le bec noir) sans plumes, queue en éventail, reflets bleus ou violacés sur les plumes au soleil.

Comportements particuliers : niche en colonie, plane, marche à terre.

Statut dans l'Ain : gibier chassable en période de chasse



Corbeau freux

CORNEILLE NOIRE (*CORVUS CORONE*)

Taille : 44-51 cm et 98 cm en moyenne d'envergure

Poids : 400 à 600 g

Caractéristiques principales : complètement noire, tête plus grosse et arrondie que celle du corbeau freux, bec plus arrondi garni de poils à la base, plus court et entièrement noir avec des plumes à sa base, queue courte et carrée.

Comportements particuliers : ne plane pas, à terre se déplace en sautant, plus solitaire que les freux (elles ont tendance à être par deux au printemps)

Statut dans l'Ain : ESOD (espèce susceptible d'occasionner des dégâts)



Corneille noire

CHOUCAS DES TOURS (*CORVUS MONEDULA*)

Taille : 30-39 cm et 70 cm en moyenne d'envergure (nettement plus petit que les deux autres)

Poids : 180 à 270 g

Caractéristiques principales : petit corvidé indigène, côté de la tête, cou, flancs et poitrine gris, tête, ailes et queue noires, yeux blancs, bec noir et court recouvert de plumes à la base, pattes noires, allure plus ronde.

Comportements particuliers : niche dans les cavités des grands arbres, bat rapidement des ailes, rarement seul, couple nettement distinct.

Statut dans l'Ain : espèce protégée en France



Choucas des tours

Comprendre la dynamique de ces espèces

Les corvidés sont bien connus pour leur capacité d'adaptation importante. Ceci leur permet d'être présent sur l'ensemble des continents (excepté l'Arctique et l'Amérique du Sud) dans des milieux urbanisés ou ruraux. Ils sont omnivores. Cependant, malgré leur grande adaptabilité, les populations de corvidés ne peuvent croître indéfiniment.

- Régulation externe : il s'agit de la prédation naturelle de l'espèce notamment par la fouine, la martre ou le

renard (dégâts sur les nids et oisillons) mais également le milan noir, le hibou grand-duc et l'autour des palombes.

- Régulation interne : quand les populations sont trop importantes, la nourriture et les lieux de nidification viennent à manquer, cela affecte le succès de reproduction des espèces et entraîne une diminution des effectifs (ou un déplacement des populations).

ABONDANCE DES ESPÈCES (SOURCE LPO)

Entre 1 et 3 millions de couples de Corneilles Noires.

Entre 150 000 et 600 000 couples de Choucas des Tours

Entre 250 000 et 300 000 couples en France de Corbeaux Freux



Les résultats de nos observations de terrain en 2023

Deux protocoles principaux ont été réalisés dans le cadre de cette étude terrain afin de réaliser un comptage des trois espèces de corvidés citées plus haut, sur trois communes tests.

Les deux méthodes en question sont :

- la méthode des points d'écoute (inspirée de la méthode EPOC de la LPO)
- la méthode du calcul de l'abondance kilométrique (protocole IKA).



POINTS D'ÉCOUTE

Les points d'écoute sont des points d'observation fixes sur lesquels un observateur se poste durant 5 minutes et dénombre les individus identifiés à l'oreille ou à la vue.

Légende :



- Corbeaux Freux
- Corneilles noires
- Choucas des tours

Les chiffres indiqués sont des moyennes de nombre d'individus comptabilisés sur deux campagnes successives : une sur le mois d'avril et l'autre sur le mois de mai 2023. Les données de 2022 sont issues de deux campagnes réalisées en début et fin du mois de juin.

Lurcy (01090)



9 points d'écoute en 2023

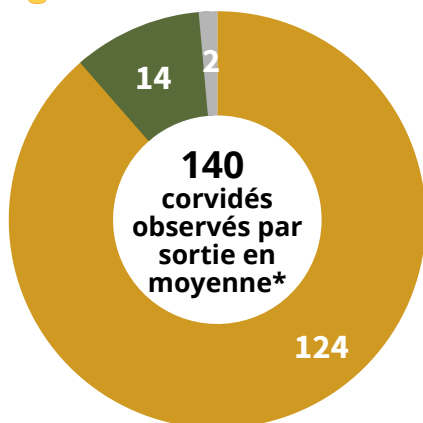


Données 2022 : 95 corvidés dont 58 freux, 35 corneilles et 2 choucas.

Villars-les-Dombes (01330)



14 points d'écoute en 2023



Données 2022 : 167 corvidés dont 83 freux, 30 corneilles, 54 choucas.

Saint-Trivier-sur-Moignans (01990)



15 points d'écoute en 2023



Données 2022 : 92 corvidés dont 58 freux et 34 corneilles.

ABONDANCE KILOMÉTRIQUE

Le protocole IKA (Indice kilométrique d'abondance) est un protocole établi initialement dans un article scientifique paru en 1958 (Ferry et Frochot). Cette méthode consiste à suivre un tracé pré établi, à

dénombrer les espèces d'intérêt sur ce tracé et à en déduire un indice kilométrique d'abondance en fonction de la distance parcourue.



Lurcy (01090)

3 itinéraires pédestres d'une longueur totale de 3.9 kilomètres, tous réalisés deux fois

2 corneilles noires par kilomètre

47 corbeaux freux par kilomètre



Saint-Trivier-sur-Moignans (01990)

7 itinéraires pédestres d'une longueur totale de 11.5 kilomètres, tous réalisés deux fois

7 corneilles noires par kilomètre

2 corbeaux freux par kilomètre

4 choucas des tours par kilomètre



Villars-les-Dombes (01330)

5 itinéraires pédestres d'une longueur totale de 9.2 kilomètres, tous réalisés deux fois

1 corneille noire par kilomètre

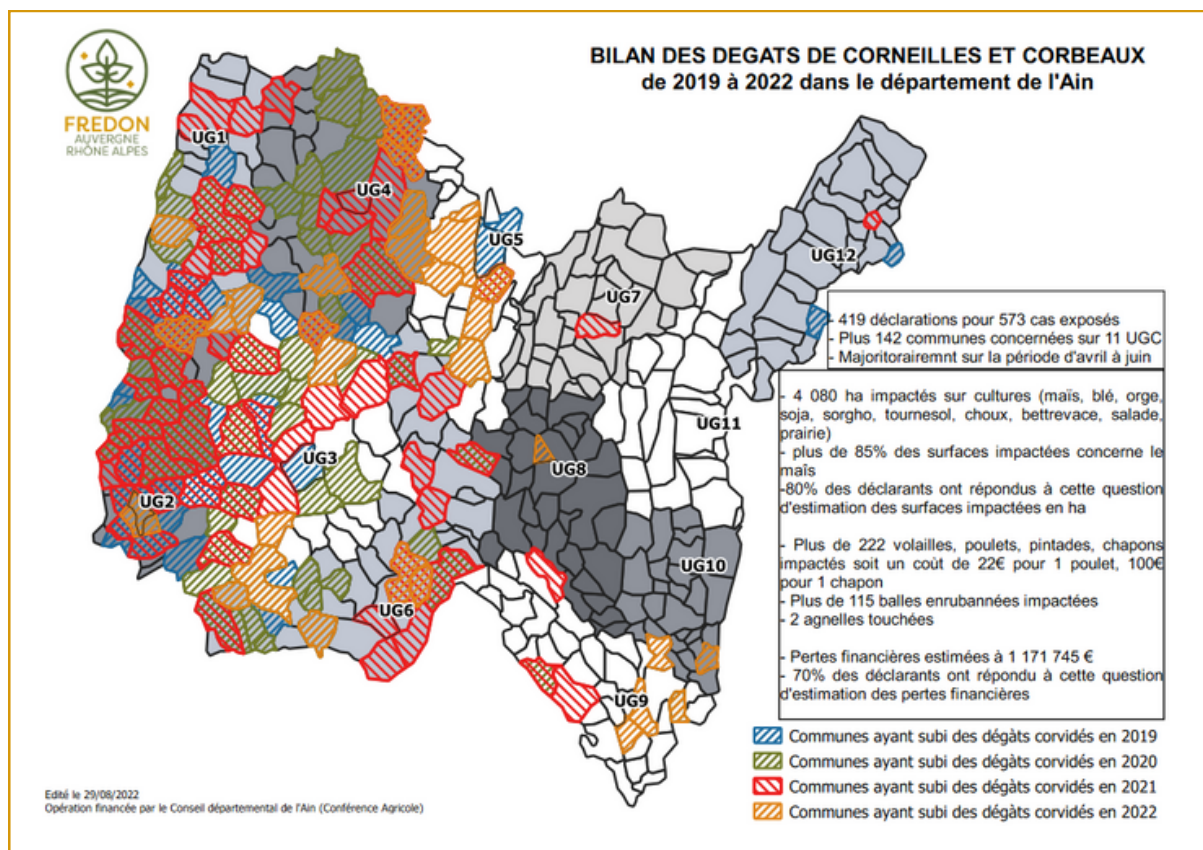
5 corbeaux freux par kilomètre

ATTESTATIONS DE DEGATS

Notre action de "comptage" de corvidés sur le terrain est également complétée d'une action plus ancienne de recensement de dégâts agricoles liés aux corvidés ou à d'autres espèces. Ainsi, tous les ans, nous diffusons une attestation de dégâts à remplir pour les agriculteurs du Département de l'Ain. Ces déclarations ne donnent pas lieu à indemnisation mais ils permettent aux autorités compétentes d'avoir une vision claire des dégâts

susceptibles d'être causés par certaines espèces, ainsi qu'une répartition géographique de ces impacts.

Pour l'année 2023, le recensement de dégâts est toujours en cours, voici néanmoins la représentation géographique des dégâts recensés par FREDON AURA, grâce aux précieux soutiens et relais des syndicats agricoles du département, sur la période 2019 à 2022.



Protection des cultures contre les corvidés : quelques méthodes



Piégeage avec appât



Effaroucheur



Canon à gaz



Tir
Présence humaine



Semis en profondeur



Enrobage des semences



Fauconnerie

Différents types de dégâts causés par les corvidés nous sont signalés. Les plus fréquents et impactant sont les dégâts sur semis ou plantules, notamment sur des cultures de maïs ou tournesol.

Il est possible, dans une certaine mesure, de limiter les dégâts engendrés par ces espèces. Il existe en effet

différentes méthodes permettant de réduire la présence des corvidés dans les cultures ou contenir leurs dégâts. Dans cette partie, nous listons quelques méthodes utilisées pour protéger les cultures des corvidés. Ces méthodes vont de l'action au niveau des semis à la régulation directe des populations de corvidés en passant par l'effarouchement.

PROTECTION DES SEMIS

• Facteurs réduisant la présence des corvidés

Des techniques de semis adaptées peuvent réduire l'impact des corvidés sur les cultures. Les semis profonds (4 à 5 cm voire plus si possible) seront moins accessibles pour ces espèces. Avec le même objectif, il est déconseillé de semer dans un sol motteux ou présentant de nombreux résidus car cela facilite la fouille du sol par les corvidés. Un roulage du lit de semence est donc bénéfique pour limiter les impacts des corvidés. La synchronisation des semis dans une même zone géographique permet de réduire la période d'action des corvidés sur les cultures par rapport à des semis en décalés. Il est pour cela nécessaire de se coordonner avec les agriculteurs voisins. Des passages réguliers sur les parcelles sont aussi un bon moyen d'éloigner les corvidés.

• Enrobage des semences

Des répulsifs chimiques peuvent être appliqués sur les

semences de maïs. Ces produits contiennent un corvifuge qui réduit les attaques de corvidés sur les semis en les rendant moins appétents. Selon certaines études, l'efficacité de ces composés est limitée face à une attaque de grande ampleur. De plus, la protection réduit rapidement après la germination. Pour plus d'informations, consultez le rapport ARVALIS à ce sujet : <https://www.arvalis.fr/infos-techniques/des-solutions-combiner-des-le-semis-du-mais>. Ces produits sont très nocifs pour l'Homme et il est fortement recommandé de porter un masque lors de la manipulation des semences.

• Utilisation de plantes-appâts

L'utilisation de plantes-appâts peut être efficace. Cela consiste à semer une plante qui ne sera pas récoltée et qui sert de leurre pour les corvidés. De ce fait, il s'attaque moins à la plante d'intérêt. Du blé peut par exemple être utilisé comme plantes-appâts dans les cultures de maïs.

EFFAROUCHEUR

Les effaroucheurs sont de bons moyens d'éloigner les corvidés des cultures. Ils permettent de simuler la présence d'un prédateur ou de l'Homme sur la parcelle qui dissuade les corvidés de s'approcher. Il en existe deux types, les effaroucheurs visuels (mannequin, rubans réfléchissant, cerfs-volants, drone...) et les effaroucheurs sonores (émetteur diffusant des cris de rapaces, canon à gaz...).

Cependant, les corvidés s'accoutument rapidement de ces dispositifs. Pour qu'ils soient efficace dans le temps, il est nécessaire de les déplacer fréquemment et de les varier au sein d'une parcelle. Les effaroucheurs les plus complets et efficaces représentent un coût très important. Les canons à gaz entraînent régulièrement des conflits de voisinage.

RÉGULATION DES POPULATIONS PAR L'HOMME

- **Piégeage**

Le piégeage, consistant à placer une cage avec appâts en bords de champs, est une technique très utilisée dans certains départements. Cette méthode nécessite d'être agréé pour le piégeage, elle est très encadrée (avertir le maire de la commune piégée, rendre un bilan annuel à la DDT, contraintes selon les types de pièges...). Les cages font régulièrement l'objet de dégradation dans le département.

- **Tir de corvidés**

Cette méthode, soumise à demande d'autorisation en ligne sur le site de la DDT dans l'Ain, permet de réduire les populations tout en effarouchant les corvidés présents aux

alentours avec le bruit du tir. Pour une protection efficace, les actions de tir doivent être fréquentes et sur différents endroits. Cette méthode implique également une bonne capacité de reconnaissance des espèces de corvidés notamment dans les départements comme le notre où un seul corvidé est classé ESOD (corneille noire pour la période 2019-2023). Les corvidés sont réputés pour leur grande intelligence et une bonne connaissance de leurs habitudes est nécessaire pour un bilan de tir optimal.

Le piégeage et le tir sont des pratiques réglementées et restreintes aux espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD). Il est donc important de se renseigner préalablement.





FREDON
AUVERGNE
RHÔNE ALPES

Contact pour tout renseignement :

FREDON AURA - Site de l'Ain

contact01@fredon-aura.fr

04 74 45 56 56

FREDON Auvergne Rhône-Alpes

Siège social

2, allée du lazio

69800 SAINT-PIEST

